



**COMMUNAUTE DES COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37/2020 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*Point 12 : décider de la conclusion de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer les commodats suivants, d'une durée d'un an à compter du 29 septembre 2023 :

Commune	Parcelles	Emprunteur
JONZAC (La Mouillère)	ZR 9 ZR 10	M. FABERT Kévin
JONZAC (La Mouillère)	ZR 134 ZR 141	M. VIAUD Jean-François
MIRAMBEAU	ZL 151 ZL 159	M. ARDOUIN Michel
ST GERMAIN DE LUSIGNAN	ZB 96	M. BOISLIVEAU
St GERMAIN-DE-LUSIGNAN	ZB 92 ZB 89 ZB 86 ZB 83	Société Bodin et Fils (M. BODIN)
St GERMAIN-DE-LUSIGNAN	ZB 94	SAS les Mesnards (M. BORDAS)
MOSNAC	ZK 43	M. PELLETIER
ST GENIS DE SAINTONGE	ZP 7 ZP 8	M. MARROYER

Fait à Jonzac,

Le 30 SEP. 2024

Le Président
Claude BELOT


 Communauté de Communes
 de la Haute - Saintonge
 7, rue Taillefer - CS 70002
 17501 JONZAC Cedex

Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge

